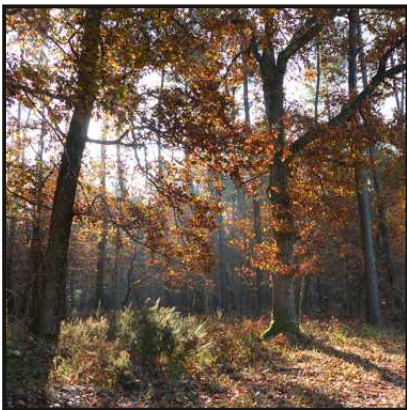


Changer, garder, jeter

Analyses et propositions post-Covid 19
du conseil d'administration de Vienne Nature



Adhérent(e)s, lecteurs, lectrices,

Après cette terrible épreuve qui nous invite à revoir notre conception du vivant, certains nous proposent de nouveaux engagements qui ne sont que le recyclage de ceux qu'ils défendaient hier. Or les enjeux climatiques associés à la disparition brutale d'une partie de la biodiversité, nous imposent un autre regard sur le « faire » et comment le faire.

Nous avons pris le parti de nous centrer sur notre territoire et de plagier sans vergogne l'appel du philosophe Bruno Latour. « Changer, garder, jeter » telle est notre grille de lecture pour vous proposer une réflexion sur ce monde d'après, où l'environnement ne peut pas être la variable d'ajustement.

C'est à ce titre que nous exprimons notre refus du pouvoir discrétionnaire de dérogation accordé aux préfets par un décret du 8 Avril 2020 afin de « favoriser la reprise ».

La préservation de la qualité de l'eau, l'air, la terre, le vivant, conditionnera la qualité de notre vie dans le futur.

Michel Levasseur, président de Vienne Nature

Extrait d'une tribune de Gilles Boeuf, biologiste, ancien président du Muséum d'histoire naturelle de 2009 à 2015. Parution le 22 mai 2020 dans Libération.

« L'attaque mondiale de ce petit coronavirus de chauve-souris, avec ses 15 gènes, démarrée dans la région de Wuhan en Chine, quelque part en fin d'année 2019, pourrait-elle constituer l'électrochoc collectif dont l'humanité a tant besoin pour enfin infléchir sa courbe de développement ?

Lors de cette période de confinement favorable à l'introspection, chacun a pu repenser la manière dont il interagit avec les autres animaux, ses relations avec le vivant, et à l'impact de ses actions quotidiennes sur l'avenir du vivant. A quand une vraie culture de l'impact ?

Pour préparer ce jour « d'après » dont il est aujourd'hui beaucoup question, inspirons-nous du vivant : il est là depuis près de quatre milliards d'années. Malgré des crises gigantesques et très dures, il s'en est toujours sorti. Aujourd'hui, quand elle est suffisamment préservée, la diversité du vivant nous émerveille, nous nourrit, nous guérit, nous inspire. Nous oublions en permanence que nous sommes eau et cellules... Alors, à quand ce retour à une pensée d'intégration dans ce monde vivant qui nous entoure et non de domination stupide et stérile ? »

La démarche de Vienne Nature a consisté à retenir quatre thèmes : biodiversité, autonomie alimentaire en lien avec l'eau et l'agriculture, gestion des risques, éducation. Pour chaque thème, nous appliquons l'appel du philosophe Bruno Latour proposant une réflexion s'appuyant sur cette phrase « Si l'on veut que le monde de demain ne ressemble pas à celui d'hier, que faut-il changer ? Que faut-il garder ? Que faut-il jeter ? » À nous d'en décider collectivement.

À nous tous d'enrichir ces premières réflexions et propositions !

Nous avons fait le choix de quatre thèmes alors que beaucoup d'autres auraient pu être traités, l'énergie, l'aménagement du territoire, l'économie par exemple. Ces quatre thèmes choisis s'entrecroisent en permanence.

SOMMAIRE

Protection de la biodiversité	4
Un regard particulier sur la chasse	8
Autonomie alimentaire, partage de la ressource en eau et agriculture	9
Le sujet de l'eau	14
Anticipation des risques	16
Éducation	18



Réalisation : Conseil d'administration de Vienne Nature, juin 2020
Couverture et quatrième de couverture : Vienne Nature
Mise en page : Caroline Lemenicier, Vienne Nature
Imprimé par nos soins sur papier recyclé.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Il est désormais acté en particulier grâce aux études du CNRS de Chizé, que nous assistons à l'effondrement de certaines espèces, insectes et oiseaux de plaine en particulier depuis quelques décennies. En Poitou-Charentes, une évaluation de l'état de conservation des groupes d'espèces les plus connues, Mammifères, Oiseaux, Amphibiens, Reptiles, a permis d'identifier plus de 400 espèces en voie de disparition.

La principale cause de cette érosion est la transformation de l'usage des terres par des activités humaines, agricoles, industrielles, urbanisation, voies de transports. et donc la destruction, l'altération, la fragmentation des habitats de nombreuses espèces animales et végétales.



Lucine, *Hamearis lucina*. Crédit : Samuel Ducept

Changer

- Établir un **moratoire sur tout projet d'aménagement ou d'urbanisme mettant en danger des espèces protégées, des habitats naturels, une riche biodiversité ordinaire, des zones humides ou fragmentant des corridors écologiques** afin de mener à bien des expertises indépendantes sur les impacts et sur les solutions alternatives.
- **Restaurer les milieux.** Il s'agit d'abord de la reconquête de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, restauration morphologique des cours d'eau maltraités par des aménagements anciens, restauration des fonctions de stockage de l'eau dans les zones humides. Il s'agit aussi de la renaturation d'espaces artificialisés au titre de la compensation des destructions d'espaces agricoles et naturels, de la restructuration du paysage, arbres isolés, bosquets, haies, fossés, ripisylves, bocage... pour rétablir ses services environnementaux.
- **Développer les plantations d'arbres et de haies**, en tant qu'infrastructures agroécologiques qui favorisent la biodiversité, la qualité des sols, des paysages et par conséquent la résilience des fermes.
- **Considérer et gérer la forêt comme un écosystème et non plus une usine à bois**, y créer des îlots de sénescence et de vieillissement pour en améliorer la biodiversité. Boiser une partie des zones de protection des captages d'eau potable

- **Oser le génie écologique** : traitement des eaux usées à des fins de réutilisation, gestion des eaux de pluie en milieu urbain, travaux de désimperméabilisation de surfaces de stationnement et autres surfaces urbaines.

Revégétaliser les zones urbanisées pour lutter contre l'effet « puits de chaleur » et y introduire la biodiversité.

- Obtenir en Vienne l'octroi par les services de l'Etat et les collectivités territoriales aux associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) de **moyens financiers dédiés à l'exercice des services d'intérêt public qu'elles rendent en participant au travail des nombreuses commissions liées à la biodiversité, à l'eau, à l'urbanisme** où elles sont nommées.

- Se donner les moyens pédagogiques et réglementaires de mettre la définition fine et le **respect des trames écologiques au cœur des plans d'urbanisme** à toutes les échelles : PLU, PLUi, SCOT. Mais aussi de les mettre au cœur du débat public à l'occasion des élaborations et révisions de PLU.

Les remous et malentendus autour de PLUi récents, celui de Vienne Gartempe par exemple, illustrent l'urgence d'une politique de vulgarisation des connaissances et d'échanges au plus près du terrain.

- Mettre en synergie élus, architectes-urbanistes, le conseil d'urbanisme d'architecture et d'environnement, CAUE 86, les APNE, les associations du cadre de vie pour **penser et réaliser une ville nature** au-delà des mesures consensuelles en vogue autour des plantations d'arbres ou des trottoirs débitumés, mesures nécessaires mais parcellaires. Programmer la ville nature pour tous sans l'enfermer dans des « éco-quartiers » dépourvus de mixité sociale.

- Construire des **connaissances fines à l'échelle départementale : état des lieux des ZNIEFF, état des lieux de l'érosion de la biodiversité, espèces et habitats**. Comblent deux lacunes qui hypothèquent la sauvegarde des milieux aquatiques : cartographier les plans d'eau, étangs et retenues de toutes sortes, autorisées ou non,

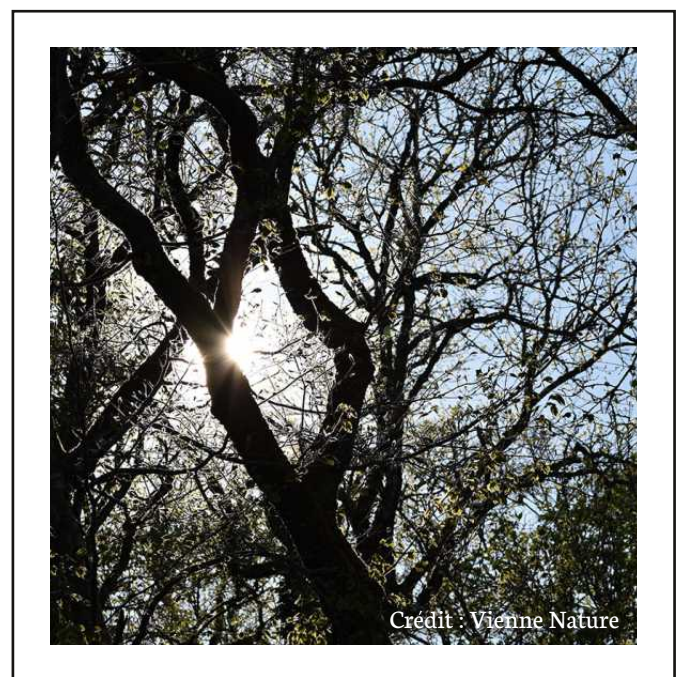
généraliser l'inventaire des zones humides, les hiérarchiser et définir les zones stratégiques à restaurer, tâche coûteuse et complexe confiée aux intercommunalités.

- Réaliser avec l'ensemble des APNE départementales un **cahier des charges technique environnemental pour l'implantation des parcs éoliens, des équipements photovoltaïques et de valorisation de la biomasse**.

- Cartographier et mettre en œuvre un **réseau dense et adapté de passages pour grande faune et petite faune sur l'ensemble du réseau routier départemental**. La circulation routière a un impact important sur la faune comme l'on démontré de nombreuses études, notamment en Poitou-Charentes.

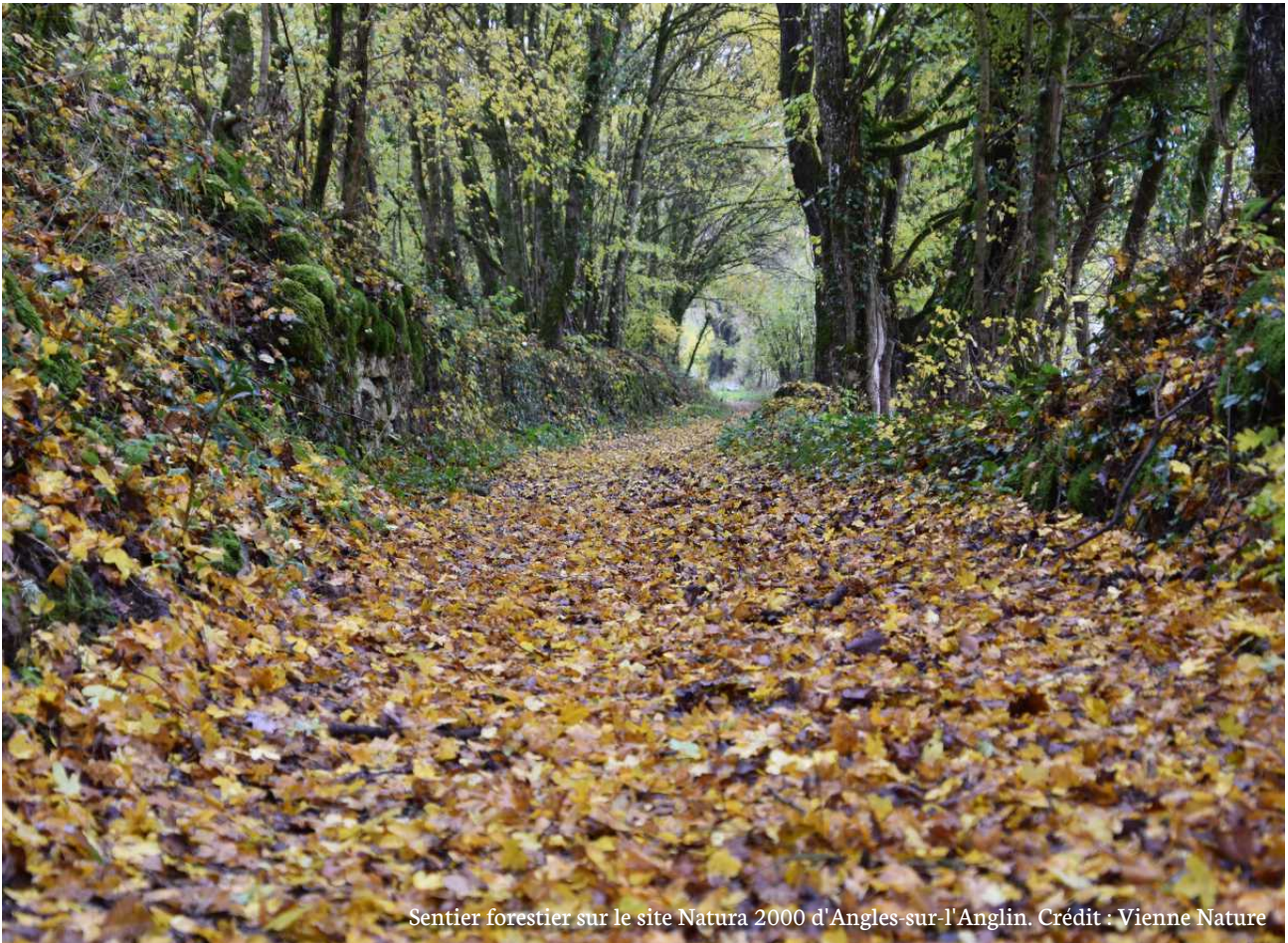
Dans la Vienne, le réseau routier dans son ensemble est sous-équipé en aménagements permettant de réduire la mortalité de la faune. Il est à noter qu'il s'agit également d'un problème de sécurité publique puisque les collisions routières avec la grande faune sont en augmentation constante.

- Relancer la possibilité de **création de réserves naturelles volontaires** et faire des réserves avec les différents outils possibles d'actions individuelles volontaires soumises à des obligations réelles environnementales, refuges labellisés par les organisations de la société civile.



Garder

- **Reconnaître le travail d'inventaires naturalistes, de porter à connaissance, d'éducation réalisé par les associations de protection de l'environnement.** Reconnaissance également du conservatoire régional des espaces naturels et de toute action conservatoire d'espaces naturels.
- **Conserver les dispositifs qui assurent le co-financement de projets conçus et conduits par les APNE pour améliorer les connaissances et assurer la sauvegarde des espèces et habitats menacés ou méconnus :** Contrats d'Objectifs, sites Natura 2000, espaces naturels sensibles, ENS, et contrats territoriaux des milieux aquatiques, CTMA. Défendre le financement par les entreprises des mesures compensatoires réalisées par les APNE.
- **Conserver l'appui sur les listes d'espèces déterminantes** qui permettent d'étayer les dossiers de protection et de définir les ZNIEFF.
- **Encourager la pratique de la sylviculture environnementale,** de type Pro Sylva, gestion en futaie irrégulière mélangée.
- **Appliquer pour tout projet d'aménagement le triptyque «Eviter, Réduire, Compenser »** sous réserve d'une application experte et contrôlée de près par la DREAL et les APNE.
- **Conserver la dualité des deux politiques de protection : les aires protégées et les continuités ; les trames vertes, bleues, noires.** Insuffisante actuellement, la protection « en tâches de léopard » parfois appelée en « pas japonais » est nécessaire.
- **Conserver les initiatives communales de fauche tardive et raisonnée des bords de route** afin de laisser à la biodiversité commune la place qui est la sienne. Encourager et développer ces démarches.



Sentier forestier sur le site Natura 2000 d'Angles-sur-l'Anglin. Crédit : Vienne Nature

Jeter

- **Un chargement à détruire, les 970 tonnes de pesticides vendus annuellement en Vienne.**

C'est une moyenne annuelle calculée de 2008 à 2018. Sur ce total, 280 tonnes sont officiellement classées « dangereuses pour la santé humaine ». Ces données sont extraites de la base BNVD, Banque Nationale de Vente par les Distributeurs, site public qui fournit aussi les données par communes et montre une augmentation de la consommation.

- **Les 2000 tonnes de produits dits « phytosanitaires » dangereux stockés par Jouffray-Drillaud à Cissé à l'intention de nos agriculteurs.** Classé SEVESO seuil haut, le site est sous haute surveillance, sauf que le Comité de Suivi de Site, CSS, n'a pas été réuni depuis 5 ans.

- **Les 36 tonnes de poissons morts en 2019 du fait de l'état de 763 km de cours d'eau en rupture d'écoulement ou en assec.**

Cela représente 17,5% du réseau des cours d'eau. Le phénomène a été provoqué ou aggravé par des prélèvements d'irrigation excessifs et par des mesures de restriction prises trop tard et inadaptées. Les données sont celles de la fédération départementale de pêche et protection des milieux aquatiques, FDPPMA.

- **L'artificialisation continue des sols à potentiel agricole, naturel, forestier.** Tous les projets de nouvelles infrastructures routières sur ces sols.

- **Les parcs de stationnement imperméables, sans arbres ni haies ni ombrières photovoltaïques** et véritables appels d'air pour la voiture individuelle.

- **L'extension continue des zones commerciales et d'activités économiques** en périphérie de Poitiers, Grands Philambins, Parc Aliénor, de Châtellerault, de Chauvigny.

- **Les plans et projets d'aménagement qui ne protègent que les espèces menacées en oubliant la biodiversité ordinaire.**



- **Les systèmes d'éclairage public contribuant à la pollution lumineuse, dispendieux en énergie et coût ;** tous les éclairages publicitaires nocturnes en particulier.

- **La pratique en sylviculture des coupes rases, des plantations monospécifiques industrielles, du développement inconsidéré du bois énergie** se traduisant par une surexploitation et des gâchis sylvicoles tels que les essences secondaires de valeur traitées comme bois de chauffe.

- **La mauvaise volonté politique qui impose 30 ans de démarches pour obtenir un arrêté de protection de biotope** (coteaux de Chaussac à Migné-Auxances), **ignore les engagements de la France en matière de création d'aires protégées, et laisse disparaître les ZNIEFF de la Vienne,** non protégées par définition.

- **La liberté de détruire la biodiversité en échange de mesures baptisées souvent à tort de « réductions d'impact » ou de « compensations »** Non à l'oubli systématique de la priorité légale donnée à l'évitement

- Toute décision préfectorale, par arrêté ou tout autre moyen, qui marquerait une **régression dans le droit de l'environnement** sous prétexte de « relance post covid 19 » ou de « simplification »

UN REGARD PARTICULIER SUR LA CHASSE

Changer

- **Supprimer le Blaireau de la liste des espèces chassables** dans le département en raison de son utilité biologique.
- **Interdire la chasse à courre**, pratique cruelle et anachronique, à remplacer si besoin par une chasse à tir de régulation des populations.
- **Rééquilibrer la représentation des différentes parties au sein de la CDCFS**, Commission pour la Chasse et la Faune Sauvage, actuellement dominée par des acteurs du monde de la chasse et leurs sympathisants ayant des intérêts agricoles et forestiers.
- **Protéger les prédateurs tels que les carnivores terrestres et les oiseaux de proie** qui sont des auxiliaires de l'agriculture et la sylviculture.

Garder

- **Les anciennes missions de l'Office National de la Chasse et Faune Sauvage, l'ONCFS**. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'ONCFS ont regroupés au sein du nouvel Office Français de la Biodiversité, OFB, qui reprend les missions des deux établissements fusionnés.



Renard roux. Crédit : Olivier Prévost

Jeter

- **Les parcs de chasse de plus en plus nombreux et lucratifs où sont massacrés cerfs et sangliers**. Ces domaines clos de barrières grillagées constituent des entraves à la libre circulation de la grande faune notamment. Nous sommes sur ce point en accord avec la Fédération départementale des chasseurs 86 (Schéma cynégétique départemental 2014-2020).
- **La pratique de la vénerie sous terre dans le but de détruire renards et blaireaux**. Il existe en Vienne plus de 25 équipages spécialisés dans cette activité qui s'appuie sur la tradition pour perdurer. Si en effet Du Fouilloux (1551) en faisait une description détaillée, nous ne sommes plus au XVI^e siècle ! La vénerie sous terre est une méthode de chasse cruelle et archaïque en contradiction totale avec l'éthique dont se prévalent les instances cynégétiques.
- **La destruction massive des renards** dont d'innombrables études démontrent le rôle prépondérant de prédateur de rongeurs dans les écosystèmes. Le Renard est un auxiliaire de l'agriculture que l'on détruit pour préserver un gibier uniquement réservé à la pratique de la chasse, en l'absence de toute considération sur la préservation globale de la biodiversité. En moyenne, 6000 renards sont détruits chaque année dans le département. Pourtant le petit gibier ne s'en porte pas mieux. Il en est de même avec la fouine dont les populations départementales sont en constante diminution.
- **L'utilisation de méthodes d'empoisonnement pour éradiquer les petits rongeurs terrestres** des cultures au détriment de la faune.
- **Les dérogations diverses accordées à des pratiques nuisibles à la biodiversité en particulier en matière de chasse**. Le déterrage des blaireaux et des renards, la destruction des fouines, la chasse à courre, la chasse aux oiseaux d'eau après le 30 janvier.

AUTONOMIE ALIMENTAIRE, PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET AGRICULTURE

L'état des lieux dans la Vienne

Les grandes cultures COP, céréales, oléagineux, protéagineux, dont une partie est dédiée à l'exportation (maïs grain) et une partie grandissante dédiée à la production d'énergie, méthanisation, « bio-diesel », occupent la majeure partie de la SAU : 201 000 ha pour les céréales sur une SAU de 470 000 ha. Elles absorbent une part considérable des 57 millions d'eau d'irrigation prélevés en Vienne au mépris des besoins de l'alimentation en eau potable et des milieux aquatiques. À lui seul, le maïs grain irrigué occupe 14 680 ha (données DRAAF pour 2018), un peu moins en 2019, 11 000 ha. Ces grandes cultures cumulent surfertilisation azotée et recours systématique aux pesticides alors que la crise du Covid 19 a rappelé que la pollution de l'air par les épandages pouvait être un facteur de diffusion du virus.



Irrigation dans la Vienne. Crédit : Vienne Nature

Changer

Autonomie alimentaire, sécurité sanitaire des produits, adaptation au changement climatique, revenu digne des paysans et exploitants, respect des milieux naturels.

C'est un changement de système agricole qui s'impose. Il ne se réduira pas à quelques ajustements des pratiques culturales actuelles tels que des rotations plus longues et plus variées, des couverts hivernaux des sols.

Les cinq leviers du changement :

- **une irrigation respectueuse de la ressource disponible et réorientée vers les cultures alimentaires utiles à la population.**
- **la sortie de la chimie par la mise en œuvre des alternatives aux pesticides**, abandon immédiat des pesticides CMR, Cancérigènes Mutagènes Reprotoxiques, échancier de réduction des molécules dont l'effet cocktail n'est pas maîtrisé.
- la démocratisation des choix vitaux : **c'est à l'ensemble des citoyens qu'il appartient de définir les besoins alimentaires à satisfaire localement en priorité**, à travers un dispositif de type conférence citoyenne constituée par tirage au sort, et dans un processus d'échange et de concertation avec paysans et exploitants dans toutes leurs composantes.

- **une relocalisation de la production alimentaire au plus près des besoins des populations**, et donc une diversification des productions ; une organisation des productions à l'échelle des bassins de vie, en fonction de la nature des sols, de l'accès à l'eau, des spécificités des fermes.

- **la transparence sur les données de base** : bilan départemental de la consommation de fruits et légumes susceptibles d'être produits localement, inventaire de ceux qui sont effectivement produits localement, situation actuelle de l'assolement avec notamment les surfaces dédiées au maraîchage et aux arbres fruitiers, bilan pour chaque culture des apports en intrants de synthèse et des besoins en irrigation, valeur économique des productions, état des lieux des filières.

Douze points forts incontournables :

- **Une préservation de la qualité des sols**, actuellement malmenés par des méthodes culturales très négatives.

- **Une déspecialisation des territoires afin de permettre l'autonomie de territoires et de fermes**, indispensable pour un meilleur fonctionnement agronomique, environnemental, social et économique.

- **Un retour à des productions de saisons**, respectant le rythme des saisons, les variétés locales adaptées aux conditions locales de sol, de climat, de biodiversité.

- **Un programme ambitieux d'agriculture biologique** : passer de 7% (34 000ha) à 20% de la SAU d'ici 10 ans.

Programme réaliste appuyé sur une dynamique forte en Vienne : en 2019, 55 nouvelles fermes ont converti en bio tout ou partie de leur surface soit 13% d'augmentation ; 40 sont des exploitations céréalières, 5 des élevages, ce qui confirme une tendance forte. 57% des 480 fermes bio font des céréales, 19% de l'élevage, 12% du maraîchage.

Il y a de la marge avant de fournir la Vienne en légumes bio, et d'abord la restauration scolaire et collective.



- **Une négociation par bassin versant d'un échéancier sur 10 ans pour la réduction des apports en nitrates** (moins 20 % au moins), avec mesures en sortie de parcelles, et en pesticides hors CMR (moins 50% sur l'ensemble), en prenant le NODU, Nombre de Doses par Unités, pour indicateur. Interdiction des CMR par arrêté préfectoral ou à défaut arrêtés municipaux.

- **Le partage équitable de la ressource en eau d'irrigation**. C'est un sujet conflictuel à résoudre pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs porteurs de nouvelles pratiques en accordant un volume minimal à chacun (20 000 m³ par exemple), plafonnant les volumes par exploitation afin d'en finir avec la forte tendance actuelle à la privatisation de l'eau. Ce partage suppose une réponse concertée à la question : irriguer pour quoi faire ? Enfin calculée en fonction de la ressource, sans besoin de ponctionner les nappes en hiver, l'eau disponible pour l'irrigation suffira aux besoins des cultures alimentaires, à l'arboriculture et à la production de fourrage.

Aujourd'hui dans le bassin du Clain chacun des 177 ha de maraîchage irrigué existant se voit attribuer au moins 500 m³, (DDT, Comité des Usage de l'Eau 07/11/19) mais la Chambre d'Agriculture estime les besoins à 2000 m³ /ha, ce qui donnerait pour 1000 ha de maraîchage un total de 2 millions de m³. Ce volume est à rapporter aux 18 millions de prélèvement autorisés en été et aux 10,5 millions de volumes dérogatoires qui s'y rajoutent.

- **Une mobilisation du foncier agricole en faveur de l'installation de jeunes et de nouvelles cultures.** La pénurie de foncier disponible qui compromet les installations de jeunes, même sur de petites surfaces, sur fond d'une SAFER qui n'assure pas pleinement son rôle. Coup d'arrêt à la concentration ainsi qu'à une artificialisation des terres agricoles qui continue malgré la politique affichée. Revoir les pouvoirs et le fonctionnement de l'instance compétente la CDPENAF, Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles Forestiers. Pas d'évolution vers l'autonomie sans augmentation du nombre d'agriculteurs et l'usage de techniques culturales créatrices d'emplois.
- **Une aide à l'installation de nouveaux agriculteurs autour des villes, des villages,** en valorisant notamment les terres propriétés des collectivités et les friches, en sanctuarisant les terres agricoles autour des agglomérations.
- **Une introduction en Vienne à titre expérimental de la rémunération des paysans pour services environnementaux** en jouant sur les appels d'offre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, sur le Conseil Départemental, sur les fonds FEDER de l'Europe.
- **La création et le développement de filières correspondant aux cultures qui répondront aux besoins de la population :** cultures nouvelles ou cultures émergentes encore réduites à des cultures de niche, cultures économes en eau et en intrants. Développement sur place par les producteurs (coopératives, SCOOP...) d'activités de stockage, conservation, première transformation.
- **La traçabilité des productions locales :** c'est la condition pour une conquête progressive de la sécurité alimentaire qui va de pair avec l'autonomie. La proximité n'est pas une garantie de sécurité sanitaire. Outre les labels de l'agriculture bio, des certifications doivent aider les agriculteurs locaux à rendre visibles leurs innovations et transitions : renoncement aux pesticides CMR, engagement dans des échéanciers vertueux, réduction des autres molécules à l'effet cocktail non maîtrisés, réduction des fertilisants azotés, économie d'eau, soin des animaux...
- **Le soutien et le développement de tous les modes de marchés de proximité,** dont les magasins de producteurs, les marchés de plein air, les halles couvertes, les AMAP... Communication sur ces lieux de vente pour inciter le consommateur à acheter les produits alimentaires auprès des producteurs.



Coquelicots dans un champ. Crédit : Thérèse Bois Rousseau



Plantation d'arbres en agroforesterie à Thuré (86). Crédit : Vienne Nature

Garder

- **Les filières courtes de type AMAP, marchés, magasins de producteurs, magasin coopératif...**

Les acquis des filières de proximité démontrent que des solutions alternatives fonctionnent quand paysans et consommateurs s'organisent en autonomie.

- **Le savoir faire de beaucoup de paysans, maraîchers, simples jardiniers et la transmission de ce savoir.** Le savoir-faire et les réussites des agriculteurs qui cultivent sans irriguer ou par micro irrigation (goutte-à-goutte), de ceux qui limitent aux besoins des plantes la fertilisation azotée et ont abandonné les pesticides, des paysans qui élèvent des herbivores à l'herbe et assurent l'autonomie de leur ferme en produisant ce dont leur bêtes ont besoin. L'esprit d'initiative et les prises de risque de ceux qui se lancent sans aide dans des cultures nouvelles, ou encore marginales, du soja non transgénique aux noisetiers. Le souci pédagogique des paysans en bio qui ouvrent leurs fermes aux autres agriculteurs pour montrer ce qui fonctionne.

- **Le dispositif de type PAT, Plan Alimentaire Territorialisé,** de Grand Poitiers destiné à relocaliser l'alimentation en s'appuyant en priorité sur le marché de la restauration collective.

- **Le dispositif des baux ruraux à clauses environnementales,** adapté à l'installation de jeunes dans les aires de captage d'alimentation en eau potable, AEP.

- **La veille de l'ARS sur les molécules de pesticides dans l'eau** avec cependant bien plus de moyens.

- **La séparation prévue par la loi EGALIM entre le conseil aux agriculteurs et la vente de pesticides,** alors qu'un système étrange, « consolidé » par arrêté du 06/03/20, distribue des CEPP, Certificats d'Economie de Produits Phytosanitaires, pour récompenser les vendeurs qui ont persuadé leurs clients d'acheter moins !

- **La position de la Chambre d'agriculture contre l'artificialisation de terres agricoles au profit de parcs photovoltaïques.**

- **L'expertise des chercheurs, INRA, universitaires, ingénieurs agronomes et agricoles.** Celle des paysans innovants et coopérants.

Jeter

- **Sortir la production agricole de sa dépendance aux intrants de synthèse : pesticides, engrais azotés.**

- **Jeter les 300kg de nitrates apportés à l'hectare aux courgettes, concombres, aubergines et choux-fleurs, et les 500 kg aux tomates sous serre** (doses plafond ; données publiques du GREN NA, Groupement Régional d'Expertise Nitrate Nouvelle Aquitaine).

- **Sortir de 25 ans de discours incantatoire non suivi d'effet sur une diversification des cultures** au profit du maraîchage, des légumes de plein champ et des semences, avec toujours

le même alibi : ce serait la faute à l'insécurité due aux restrictions d'irrigation, la faute donc à la réglementation. Sortir du bluff de la neutralité des techniques d'irrigation intensive, pourtant responsables du choix contre nature du maïs grain, pas assez rentable sans aspersion intensive et subventions massives.

- **Refuser les contre vérités répétées sur l'absence d'alternative économiquement supportable à la sur-fertilisation et à l'usage des pesticides.** Le glyphosate est d'ores et déjà remplacé par beaucoup d'utilisateurs.

- **Refuser l'inertie face aux innovations due à l'hégémonie culturelle, technique et financière du réseau des institutions dominantes du monde agricole :** FNSEA, firmes qui n'ont plus que le nom de « coopératives », instituts satellites de recherche agronomique, entreprises de négoce, et qui prennent la plus grosse part du conseil aux agriculteurs.

- **Rejeter la dérive industrielle de la méthanisation :** refuser que des centaines d'hectares de terres soient dédiées aux méthaniseurs. Le volume de cultures sans fonction agricole, donc spécifiquement dédiées à un méthaniseur, est limité par les règlements, mais cela concerne les CIMSE, Cultures Intermédiaires Multi-services, nouveau nom des CIVE, Cultures Intermédiaires de Valorisation Énergétique, et pas les CIPAN, Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates et autres cultures assurant le couvert hivernal des terres après récolte. Refuser le financement par l'argent public d'usines de méthanisation alimentées par des cultures irriguées et/ou saturées de nitrates et pesticides, d'usines non créées et gérées par des groupements de fermes, alimentées par des produits transportés sur de longues distances.

- **En finir avec la maltraitance systémique des animaux.** Abandonner définitivement les élevages concentrationnaires et les abattoirs-usines. Bloquer les projets du type de la ferme usine de 1200 taurillons à Coussay les Bois. Mettre en débat les méga élevages bio tel que celui de Charroux et la prise en compte de l'animal dans le cahier des charges du bio.

- **Refuser la financiarisation de l'agriculture** que traduisent des projets d'investissement du type « ferme des 1200 taurillons » de Coussay les Bois, jumelée avec une usine de méthanisation ou du type réseau de dizaines de méga « bassines » pour l'irrigation du bassin du Clain, opérations qui creuseraient les inégalités dans le monde agricole et tourneraient le dos à une agriculture paysanne de qualité. Le projet d'élevage concentrationnaire de Coussay cumulerait risque épidémique et surconsommation d'antibiotiques avec le mal-être animal et la pollution des eaux

- **Rejeter la confusion entretenue auprès des consommateurs sur la qualité des productions agricoles :** la « Haute Valeur Environnementale » n'est pas « presque bio », pas plus que les produits d'une « agriculture raisonnée » ou « de conservation ». Les doses de nitrates et pesticides qui leur sont appliquées ne doivent plus être cachées.

- **Supprimer la cellule Demeter,** structure mixte gendarmerie-FNSEA récemment créée pour intimider les défenseurs d'une agriculture sans pesticides, soucieuse du bien-être animal, économe en eau et sauvegardant la biodiversité. Liée à l'invention de l'« agribashing », elle révèle non seulement une vieille connivence entre appareil d'Etat et lobby de l'agro-industrie mais manifeste un degré nouveau d'intolérance à la critique et au débat public puisqu'elle a dans ses attributions de dissuader la critique « idéologique ».



LE SUJET DE L'EAU

Changer

- **Le cloisonnement de la gestion de l'eau en de nombreuses structures étanches** qui diluent les responsabilités, compromettent tout projet transversal, et laissent des chantiers à l'abandon.
- **La gouvernance de l'eau dans le département basée sur la Commission Locale de l'Eau, CLE.** Faire en sorte que les priorités de la loi sur l'eau se retrouvent dans la composition des instances : le même nombre de voix pour l'eau potable, les milieux aquatiques et les usages économiques.
- Organiser une concertation régulée par un garant neutre pour concevoir et mettre en œuvre pour chaque bassin versant un projet territorial de gestion de l'eau et des milieux aquatiques visant à :
 - **Une gestion conjoncturelle qui anticipe les sécheresses** et assure aux cours d'eau leurs débits minimum biologiques à l'étiage, ce qui implique une révision à la hausse des débits de seuils de gestion.
 - **Une gestion structurelle qui sauvegarde la ressource** en calculant les prélèvements en fonction de la ressource disponible et non des demandes, dans le cadre d'un partage entre tous les usages, sans le préalable d'une irrigation intensive et de son corollaire : le pompage hivernal massif en nappes pour stocker dans des « bassines ».
 - **Une reconquête de la qualité de l'eau pour assurer la vie des milieux aquatiques et sécuriser l'Alimentation en Eau Potable, AEP.** Changement de stratégie dans la dizaine de programmes Re-Sources mis en œuvre ou en cours d'élaboration : politique volontariste d'acquisition foncière par les collectivités, contractualisation avec des producteurs pour sécuriser les filières, recours à la réglementation en cas d'échec répété d'un programme (SZCE, Zones Soumises à Contraintes Environnementales).
- **Boiser, créer des haies bocagères, des surfaces en herbes, des ripisylves, des zones non traitées dans les aires d'alimentation des captages AEP** en visant les secteurs favorables aux infiltrations vers les nappes. Priorité aux captages prioritaires dits « Grenelle » (liste dans le SDAGE) ainsi qu'aux 8 captages nécessitant en Vienne une dérogation pour excès de pesticides. Extension dans une deuxième étape à tous les captages classés « sensibles ». Obtenir des Agences de l'Eau une forte participation à ces programmes.
- **Renoncer à la stratégie perverse qui consiste à mettre la charrue avant les bœufs en décidant sans chercher à se donner les connaissances nécessaires.** Pour le Clain, lancer à l'aveugle il y a 10 ans un projet gigantesque de pompage hivernal dans les nappes pour stocker de l'eau d'irrigation, puis proposer en début 2020 à l'enquête publique un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, SAGE. Dans les deux cas on se passe de l'étude HMUC, Hydrologie, Milieux, Usages, Climat, tardivement lancée en 2019, alors qu'elle fournira les bases scientifiques d'une gestion rationnelle de l'eau : débits biologiques minimum des cours d'eau, interactions nappes/cours d'eau, réalité des prélèvements effectués, besoins des différents usages, effets prévisibles du changement climatique sur la ressource.



Assec sur la Pallu (86). Crédit : Vienne Nature



Garder

- **Les contrats « Re-Sources »** La pertinence de leur objectif de lutte contre les pollutions diffuses par changement des pratiques agricoles à l'échelle des aires d'alimentation des captages, AEP, ne doit pas être occultée par l'échec généralisé des stratégies mises en œuvre.
- **La gestion de l'eau par bassins versants.**



Jeter

- **Sortir d'un système agricole hérité d'un régime de subventions PAC favorisant la concentration et la recherche prioritaire des rendements.**
- **Empêcher le scandale de jeunes qui s'installent et n'ont pas droit à une goutte d'eau pour leur maraîchage** alors que certains irrigants cumulent les prélèvements et prétendent encore à davantage (exemple : projet de bassines sur La Clouère).
- **Faire cesser les tactiques de marchandages et de pression en coulisses qui font durer 10 ans l'élaboration d'un projet vital, le SAGE du Clain.**
- **Supprimer les métabolites de pesticides qui rendent non conformes aux normes de qualité l'eau du robinet** que boivent 18.000 habitants de la Vienne.

ANTICIPATION DES RISQUES

« Nous sommes dans l'après LUBRIZOL, catastrophe exemplaire du 26 septembre 2019 à Rouen qui a mis en évidence le manque de culture du risque tant du côté de l'entreprise que des « autorités » ainsi que la non information des populations proches » (rapport du Sénat de juin 2020).

La pandémie du COVID a démontré que l'État seul ne sait pas préparer sur le long terme la société à une situation de crise sanitaire majeure et ne sait que, dans l'urgence, tenter de limiter les dégâts au jour le jour.

À l'échelle de la Vienne, seule l'implication du plus grand nombre peut garantir prévention et préparation ; les conditions nécessaires en sont la transparence totale sur les mesures déjà prises en matière de prévention du risque et d'anticipation des situations de crise, ainsi que la diffusion des connaissances scientifiques et techniques en jeu. Elle permettra aux citoyens de s'approprier les problèmes et de dialoguer avec les experts sur la base d'une vulgarisation sérieuse des savoirs à travers campagnes d'information sur les médias locaux, débats publics délocalisés, consultations, ce qui suppose des moyens donnés aux associations et syndicats.

Les risques majeurs en Vienne sont les suivants : les risques épidémiques, les risques d'atteinte à la santé par des maladies chroniques liées à la pollution, les risques climatiques, canicule prolongée et sécheresse, les risques industriels dont le risque nucléaire lié à la centrale de Civaux et celle de Chinon, les risques émergents, ceux en particulier liés aux nano-particules. Il faudra valoriser et développer le travail effectué par Vienne Nature et l'association Béta-Pi dans le cadre du PRSE, Plan Régional Santé Environnement, en vue d'une vulgarisation scientifique rigoureuse.



Centrale de Civaux. Crédit : Vienne Nature

Changer

- **Revoir la prévention des risques et leur gestion menées aujourd'hui sans lien vérifiable avec la population** : anticiper les risques par des mesures préventives et une information de qualité accessible à tous.
- **Assurer l'information massive sur les réalités concrètes du risque nucléaire** sans se contenter de considération sur sa probabilité et de référence à des plans confidentiels. Qu'est-ce qui est prévu ? Quels personnels de santé formés et quels équipements hospitaliers ? Quels plans de confinement et/ou d'évacuation ? Quels stocks d'eau potable et d'aliments ? Seule une population bien informée en amont échappera à la panique.
- **Tirer sereinement et publiquement les leçons de la crise du Covid 19** : pérennisation des personnels, équipements et modes d'organisation nécessaires pour répondre localement à une maladie infectieuse épidémique, en gardant en tête les exigences de solidarité à plus grande échelle.
- **Obtenir de la préfecture et de l'ARS un échéancier d'élimination des pesticides CMR, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques** : pour dépasser le conflit, des comités de suivi paritaires consommateurs/agriculteurs, à l'échelon des EPCI ou des communes permettront aux habitants et aux agriculteurs de connaître, de minorer et de gérer les risques liés à la fertilisation et aux produits dits « phytosanitaires » Ils auront l'appui technique des services de l'État.
- **Avoir une prévention particulière face au risque de sécheresse grave** par des mesures structurelles d'économie d'eau et de restauration des milieux ; anticiper les épisodes de sécheresse par des mesures très en amont de restriction de tous les usages avec coupure précoce de l'irrigation des grandes cultures afin de garantir l'irrigation des cultures alimentaires qui le nécessitent.
- **En matière de risques industriels, donner aux associations représentatives des citoyens**

un rôle réel et des moyens d'information et de contrôle dans les instances de « suivi » des deux sites SEVESO seuil haut du département, assurer une représentation réelle des riverains, jusqu'à présent absents des deux CSS, Comités de Suivi de Site, de la Vienne (Bolloré à Chasseneuil et Jouffray-Drillaud à Cissé).

Garder

- **Un réseau d'experts existants.** À identifier et consulter. En matière de climat et météorologie, dans le domaine de la gestion de l'eau, des risques divers dont sanitaires et industriels.
- **Ce qui reste des pouvoirs de contrôle et de sanction des services de l'État en matière de sécurité des installations classées pour la protection de l'environnement, ICPE** ; garder les inspecteurs des ICPE et doubler leur effectif.

Jeter

- **L'absence quasi-totale d'information des citoyens et élus sur les risques.**
- **Le silence des « autorités » sur les catastrophes possibles, en particulier de nature nucléaire**, et les mesures prises, comme si évoquer le pire le rendait plus probable ; les discours infantilisants sur l'air de « pas d'inquiétude, on a tout prévu » qui visent à « rassurer » une population supposée fragile et non à informer.
- **La confidentialité et parfois le vide des documents supposés informer** : DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, etc....
- **Les rôles de figuration joués par les associations dans les Comités de Suivi de Site supposés contrôler la gestion du risque dans les sites Seveso Seuil haut** ; le secret commercial ou industriel qui empêche de fournir aux associations les données sur la nature et la dangerosité des produits concernés.

ÉDUCATION

Il s'agit de sensibiliser, former et mobiliser tous les citoyens et tous les acteurs par des parcours de formation adaptés, par une sensibilisation des citoyens renforcée, par un engagement des acteurs publics et privés soutenu et valorisé. Il y a nécessité d'actions cumulées dans les différents secteurs de l'éducation, la formation et la sensibilisation de tous les acteurs aux enjeux de la biodiversité.

« Depuis le tout début, à l'école maternelle, au primaire, dans les collèges et lycées, dans les universités, les grandes écoles, l'enseignement des bases de l'écologie est indispensable. » Gilles Boeuf

« Politiquement parlant, pour faire éclore, demain, un monde écologique, c'est aussi dès l'enfance et l'adolescence que doit être prise l'habitude et le goût du contact avec la nature. Nos écoles, nos centres de loisirs, sont trop propres, trop beaux, étanches à l'infiltration des eaux comme à la nature ! Laissons les enfants grimper aux arbres, se salir les mains dans la terre, élever des petites bêtes, et gageons que cette « éducation buissonnière » au contact du dehors formera des citoyens conscients de l'importance de protéger la nature. » Louis Espinassous.



Changer

- **Définir et engager une politique nationale d'éducation à la nature**, faisant une large place à des activités sur le terrain avec des sorties dans la nature les plus fréquentes possibles.
- **Enseigner largement l'agriculture biologique dans les établissements agricoles.**
- **Inciter les formations professionnelles à la prise en compte des enjeux biodiversité et climat pour tous les types de métiers**, et la rendre obligatoire pour certains secteurs, métiers liés aux espaces verts, à l'eau, à la voirie, aux transports, aux bâtiments, à l'aménagement du territoire et soutenir la formation de formateurs.
- **Organiser l'éducation à l'environnement sur trois axes : des connaissances scientifiques solides, l'expérience du terrain, un apprentissage du débat** qui rende capable de mobiliser connaissances et expériences contre les stéréotypes et les « fake news ».
- **Promouvoir plus d'actions de sensibilisation à l'environnement et au changement climatique dans les écoles et lieux périscolaires** et notamment retrouver la pratique du jardin scolaire, potagers, plantes aromatiques... sur des terrains mis à disposition par les communes. Retrouver la pratique des jeux en autonomie dans la nature. Laisser le temps aux enfants de pouvoir appréhender seul ou en groupe leur environnement.

- **Promouvoir une formation, une éducation des élus, des services techniques, des habitants, sur les sujets environnementaux**, climat, énergie, biodiversité, consommation d'espaces...
- **Aider les citoyens à intervenir**, en particulier par l'intermédiaire de leurs élus et des associations, **dans la prévention et la réduction des risques, mais aussi dans l'adaptation.**
- **Prévoir des ateliers communaux sur « construire en fonction du changement climatique »** sur les outils légaux de réduction des nuisances sonores, sur la manière de végétaliser l'espace autour des logements, etc.

Garder

- **Les liens engagés entre Vienne Nature et l'Université de Poitiers** : interventions dans l'enseignement en biologie, participation à des débats, projet de journée biodiversité sur le campus.
- **L'action des APNE dans le cadre de la scolarité sur la base de projets communs aux enseignants et aux intervenants**, comme le fait Vienne Nature de la maternelle au lycée. Les pratiques d'éducation à la nature dans la nature dès le plus jeune âge comme le préconisent Louis Espinassous, le Réseau École et Nature, REN et les mouvements de pédagogie active tels que l'École Moderne, les CEMEA, centres d'entraînement éducation aux méthodes d'éducation active.
- **L'animation de réseau à l'échelle du Poitou-Charentes mise en place par le GRAINE** : mise en lien des structures, propositions de formation, mise en application ie de la dynamique SORTIR animée à l'échelle nationale par le réseau école et nature.
- **L'action bien ancrée dans les territoires des deux Centres Permanents d'Information sur l'Environnement, CPIE**, de la Vienne à Lathus et Vouneuil sur Vienne.

- **Un bilan de l'expérience post covid du dispositif temporaire SS.CC, santé et sport, culture et civisme, mis en œuvre à l'école élémentaire et au collège.** Elle peut permettre de pérenniser un cadre pour davantage de collaboration entre enseignants et activités éducatives hors enseignement scolaire. Bilan de la place prise par l'éducation à l'environnement dans ces activités et des possibilités trop limitées des APNE et CPIE.

Jeter

- **L'éducation à la nature en milieu scolaire par les chasseurs.**
- **La réduction de la place de l'enseignement SVT, sciences et vie de la terre, dans le secondaire.**
- **Les frilosités de l'institution scolaire à l'égard des projets pédagogiques conçus et gérés avec des intervenants spécialisés et compétents extérieurs à l'institution scolaire, les APNE en particulier.**
- **Le peu de place donné dans la scolarité à une culture du débat**, même à l'ombre des cheminées de Civaux.



Découverte d'une chenille de Petit Paon de nuit.
Crédit : Vienne Nature

CONTACT

Vienne Nature

14 rue Jean Moulin 86240 Fontaine-le-Comte

Tél. : 05 49 88 99 04

Email : contact@vienne-nature.fr

Site internet : www.vienne-nature.fr



**Vienne
nature**